

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2021
Réuni le : 11/02/2021
Sous la présidence de : Jacques Lebrun
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 19 novembre 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2021
Réuni le : 11/02/2021
Sous la présidence de : Jacques Lebrun
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ia DBM
Ib Convention Compagnie Oh !
Ic Convention d'adhésion PayFiP
Id Baldifolies

Ila DGH
IIb Modification des horaires du collège

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 11/02/2021

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voir pièce jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 11/02/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Modification des horaires du collège à partir de la rentrée 2021 (voir pièce jointe).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

suite erreur d'enregistrement des prévisions de recettes, DBM pour modifier les prévisions de recettes prévues pour BP 2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

compagnie OH - convention avec classe 6ème et CM2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 03/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PAYFIP - adhésion du collège à PAYFIP pour voyages et sorties scolaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 7

Blancs : 0

Nuls : 0